

TABLEAU DES ÉQUIVALENCES

pour les sessions effectuées à temps partiel

NOMBRE DE SESSIONS À TEMPS PARTIEL À LA MAÎTRISE OU AU DOCTORAT		NOMBRE DE SESSIONS ENTRANT DANS LE CALCUL DE LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ
1	=	0
2 ou 3	=	1
4 ou 5	=	2
6 ou 7	=	3
Etc.		